



Saison 2024/2025

Procès-verbal n°1 de la Commission des Règlements

Réunion du :	Mercredi 18 septembre 2024 (en visioconférence)
A :	19H00
Présidence :	M. Nicolas THABARD
Présents :	Mme Sylvie SCHOUWEY MM. Mickaël LUCAS, Michel MONIOTTE.
Excusés :	MM. David PARIS et Robert PRICAZ

1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE SEANCE

Le Président souhaite la bienvenue à tous pour cette nouvelle saison et rappelle les règles d'usage.

2. FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 22109134

U15 Départemental 2 – Poule B : Coteaux Seille 2 à 8 – GJ Porte du Jura 1 - Samedi 14 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Coteaux Seille 2 à 8
Amende : 30 € à Coteaux Seille.

Dossier n° 22127750

U15 Départemental 2 – Poule C : Foucherans 2 à 8 – Jura Nord 1 – Samedi 14 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Foucherans 2 à 8
Amende : 30 € à Foucherans.

Dossier n° 22128169

Départemental 2 Féminines à 8 : Foucherans/Archelange 1 – Jura Dolois 2 – Samedi 14 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Dolois 2
Amende : 30 € à Jura Dolois.

Dossier n° 22109135

Coupe du Département : Foucherans 1 – Petite Montagne 2 – Dimanche 15 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Petite Montagne 2
- ✓ La Commission valide la qualification du club de Foucherans pour le tour suivant
Amende : 55 € à Petite Montagne.

Dossier n° 22109198

Coupe du Département : Courlaoux 1 - Gevry 2 – Dimanche 15 septembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Gevry 2
- ✓ La Commission valide la qualification du club de Courlaoux pour le tour suivant
Amende : 55 € à Gevry.



3. DIVERS

Dossier n°22128260 transmis par la Commission des Arbitres

Coupe du Département – Tour de cadrage : Montmorot 1 – La Joux 2 – Dimanche 15 septembre 2024

Après examen des pièces figurant au dossier,

- Courriel du FCC La Joux en date du dimanche 15 septembre 2024, demandant le dépôt d'une réserve technique ?
- Rapport de Mr MZAITI Rachid, arbitre de la rencontre,
- Rapport du Délégué du match, Mr Daniel STEPANOFF du club de Montmorot,
- PV n°1 du Bureau de la CDA du 16.09,

Considérant :

- Le PV du Bureau de la CDA en date du 16/09, rejetant la réserve technique pour vice de forme,
- Que la demande du FCC LA JOUX par mail en date du 15/09 ne peut être considérée ni comme une réserve technique ni comme une réclamation d'après match,

La Commission confirme le résultat du match Montmorot 1 / La Joux 2 (score 3/2) et la qualification du club de l'équipe de Montmorot pour le tour suivant.

La Commission, demande au secrétariat de débiter le compte de La Joux de 20 € pour frais d'ouverture de dossier.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Sylvie SCHOUWEY,
Secrétaire de séance

Nicolas THABARD,
Président Cion Règlements